



La Lettre #20 - Mars 2026

ÉDITORIAL

La biodiversité : une opportunité pour le monde économique ?



La loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, a abordé, timidement, la biodiversité comme levier de développement économique. Le 8 février 2026, l'IPBES* (appelé souvent le GIEC de la biodiversité) a franchi un pas important en adoptant, pour la première fois, le premier rapport mondial sur les liens entre entreprises et biodiversité (voir le résumé du rapport pour décideurs [ici](#)).

Le point de départ de la réflexion des experts : les mesures d'incitation et les sanctions sont insuffisantes pour inciter les entreprises à prendre de réelles mesures pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, alors que des subventions importantes sont encore accordées à des activités néfastes à la biodiversité.

Le rapport montre que la biodiversité est une chance pour les entreprises en s'adressant aux décideurs, tant publics que privés. Avec 395 millions d'emplois

promis à la clé, les principales opportunités économiques pour les entreprises résident dans les secteurs de la conservation, de la restauration, de la réduction des impacts et de la gestion durable des écosystèmes.

Tous les secteurs ne sont pas concernés de la même façon sur ces sujets : l'agroalimentaire et l'agriculture sont en première ligne, puisqu'ils sont à l'origine d'une partie de la perte de biodiversité du fait de l'usage des pesticides, de la persistance de destruction des haies qui nuisent à la diminution des rendements agricoles, du recul de la pollinisation et également de la vulnérabilité aux inondations.

Les secteurs de l'assurance et de la banque sont impactés à cause du déclin des services écosystémiques (voir rapport [ICI](#)) au service de l'activité d'assurance de dommages aux biens, de santé et prévoyance. L'ampleur des catastrophes naturelles (inondations, incendies, gonflement/ retrait des argiles ...) a déjà causé des hausses de tarifs pour les particuliers, entreprises et collectivités, alors que l'on constate de plus en plus de refus d'assurance de la part de certaines compagnies.

Le rapport de l'IPBES affirme : « *La croissance de l'économie mondiale s'est faite au prix d'une immense perte de biodiversité, qui représente aujourd'hui un risque systémique critique et généralisé pour l'économie, la stabilité financière et le bien-être humain (...) sachant que toutes les entreprises dépendent de la biodiversité* » et que *"toutes les entreprises ont un impact sur la biodiversité"*. Pourtant, le paradoxe est tel qu'il semble souvent plus rentable pour les entreprises de dégrader la biodiversité que de la protéger. Le choix stratégique qui va contrôler le point de bascule se résume entre le changement transformateur ou le risque de l'extinction.

Force est de constater que la biodiversité ne se voit pas (la richesse principale se trouve dans les sols), rendant les messages sur la biodiversité difficiles à percevoir pour la société. Par ailleurs, les politiques publiques pêchent sur la biodiversité au niveau européen ou national par leur manque de cohérence. Par exemple, la nouvelle loi Duplomb sur les pesticides qui s'oppose aux directives européennes et la Directive européenne CSRD de 2022 (*les entreprises doivent détailler leur stratégie face aux risques environnementaux, décrire leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et préciser comment leurs activités contribuent à la transition écologique*) sont si complexes que seulement 1% des entreprises les appliquent.

Est-ce que ce rapport de l'IPBES va faire sortir les entreprises du « greenwashing » souvent constaté ? On peut espérer que le pragmatisme des maires sur la transition écologique, relevé dans le [sondage du Shift Project](#) auprès des maires, laisse espérer que le rapport de l'IPBES aura un impact sur la stratégie des entreprises, petites ou grosses.

Enfin, on doit s'inquiéter de l'avenir de la cause de la biodiversité dans le contexte international actuel, puisque les tensions sur le marché du pétrole et du gaz pèsent sur beaucoup de secteurs (production d'électricité, transports, industrie, bâtiments ...). Pourtant, d'après [le rapport Stern de la Banque mondiale](#) de 2006, « *Les preuves scientifiques semblent indiquer que toute inaction (« business-as-usual ») face aux émissions entraînerait des risques croissants d'effets graves et irréversibles dus au changement climatique* ». On peut anticiper que tout retard dans la prise en compte de la biodiversité se paiera plus chèrement dans l'avenir.

* Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Irène Nenner

L'Assemblée Générale de FNE 92



Le 14 mars 2026 s'est tenue, à Sèvres, notre AG annuelle qui rassemblait 39 participants, membres associatifs, individuels et invités. Les 41 associations de la fédération (procurations incluses) étaient largement représentées et le quorum atteint pour que puisse se dérouler les délibérations.

En préliminaire, nous avons invité Roger des Prés, fondateur de la Ferme du Bonheur à Nanterre, pour une conférence sur le projet d'agriculture expérimentale sur sol pollué de La Fabrique du PRE. Depuis 2008 sur le « Champs de la Garde », délaissé urbain de 4 hectares situé sur les terrasses paysagères 3-5 du projet de la ZAC Seine Arche, l'association La Ferme du Bonheur organise tous les dimanches des travaux agricoles :

récupération des détritiques, nettoyage des surfaces, débroussaillage, tri des pierres sèches pour enrochement, travail de la terre, semage, plantation, récolte, etc. Le record, 3 500 personnes sur une année. Projet multiculturel, social et festif, en presque 20 ans le champ a pris forme avec ses haies, ses murs de pierres sèches, ses espaces cultivés, potagers, vergers, etc. Il est aujourd'hui devenu un terrain d'étude pour l'école nationale d'agronomie AgroParisTech de Saclay.



Après une pause riche d'échanges, le projet de délibération a été présenté pour soumettre aux votes, le rapport moral, le bilan des activités 2025, le rapport financier 2025 et les prévisions et perspectives 2026. L'AG s'est conclue sur l'élection d'un nouvel administrateur au Conseil d'Administration, Philippe Salvi.

Le Conseil d'Administration se réunira courant avril 2026 pour désigner le nouveau bureau.

Didier Valon, Françoise Behar et Irène Nenner

Inquiétudes sur l'état des eaux du bassin Seine Normandie

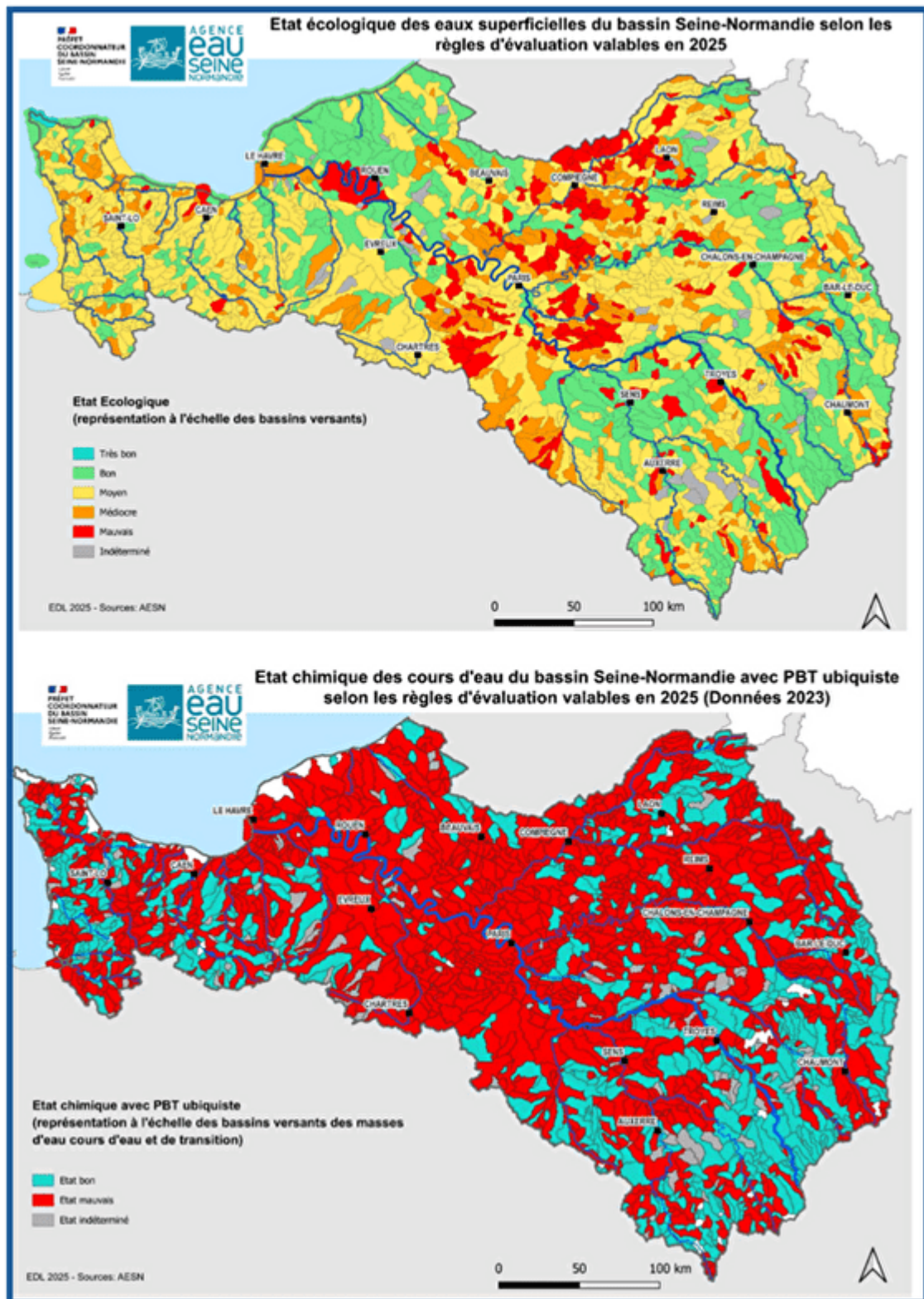
La gestion de la ressource en eau est encadrée au niveau européen par la directive sur l'eau mise en place en 2000, qui fixe les objectifs à atteindre sur le

bon état de la ressource en eau, qu'il s'agisse des eaux superficielles comme des nappes phréatiques. La directive prévoyait à l'origine que toutes les masses d'eau atteignent un bon état (écologique et chimique) dès 2015, mais avec une possibilité de report jusqu'en 2027. Nous sommes donc aujourd'hui dans le bilan à soumettre en 2027.

Pour évaluer la qualité des eaux, deux classes de critères sont prises en compte : l'état écologique et l'état chimique.

On appelle l'état écologique de l'eau une mesure globale de la "santé" d'un milieu aquatique en évaluant à quel point il fonctionne encore comme un écosystème naturel.

L'état chimique concerne les concentrations d'éléments chimiques et toxiques pour les humains.



En 2025, seulement 24% des eaux superficielles sont en bon état écologique, contre 32% en 2019. L'état se dégrade et s'éloigne donc des exigences de la directive. Pour l'état chimique des eaux de surface, le pourcentage est de 35% et reste stable depuis 2019. Pour les eaux souterraines, 29% des masses sont en bon état chimique. Il s'améliore de 3% par rapport à 2019.

Quant à l'utilisation des nitrates, même si la France respecte les directives européennes qui demandent de ne pas changer les critères d'évaluation, la pollution aux nitrates reste majeure en passant de 8% en 2019 à 25% en 2025, alors même que les objectifs attendus pour 2027 sont de 15%.

On voit donc que l'état des eaux de surface et souterraines est mauvais, la majorité d'entre elles est soit en mauvais état écologique, soit en mauvais état chimique. Nous sommes très loin des objectifs fixés par la directive : près de 70% de l'eau de surface ou en sous-sol est polluée.

Une partie des eaux de surface retourne à la mer dans laquelle les polluants sont déversés et dilués ; une autre partie est infiltrée dans le sol puis stockée dans les nappes avec son cocktail de contaminants. Au fil des années, nous polluons de façon continue la mer et les nappes. Leur concentration augmente donc dans le temps sauf si de nouveaux engagements politiques enrayerent cet engrenage suicidaire pour nous et nos descendants. Par exemple, les polluants diffus comme les médicaments, les plastiques, et les PFAS (composés per- et poly fluoroalkylés), particulièrement persistants ; ne sont pas encore systématiquement dosés.

Aussi, la ressource en eau en Île-de-France est-elle très menacée tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Ces deux menaces sont d'origine anthropologique : le dérèglement climatique sur la quantité d'une part, et les activités humaines sur la qualité d'autre part. Les pays en manque d'eau en manqueront encore plus. Dans les climats plus tempérés, des épisodes de sécheresse et d'inondation seront plus nombreux et de plus grande amplitude.

Face à ces aléas climatiques, il faut mettre en place une véritable politique de l'eau : l'eau est un patrimoine commun qu'il est nécessaire de partager équitablement. Ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui. En France, dans les redevances actuellement versées aux Agences de l'eau, 80% sont payées par les consommateurs individuels, alors que 60% de la consommation en eau est attribuée aux activités agricoles. Le SDAGE 2028-2033, en cours d'élaboration, doit apporter des réponses.

Françoise Behar

Membre de l'association FNE 92

Membre du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie



Pollution des sols, la nature à notre secours



En 2025, le site *eaufrance*, portail du Système d'Information sur l'Eau (SIE), piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), recensait 11 234 sites et sols pollués en France, dont un tiers par des hydrocarbures et un quart par des métaux et métalloïdes.

Le cuivre et le plomb ont tendance à se fixer jusqu'à 10 mètres dans le sol, le manganèse, le zinc, l'aluminium et le fer se dissolvent sous l'action de l'eau de pluie pour former un « lixiviat ». Potassium, chrome, silicium, bore et baryum, quant à eux, subissent un lessivage progressif dans le sol. La méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués publié par la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition écologique et solidaire « *impose de choisir les meilleures options de remédiation parmi un champ large et varié de possibilités techniques et matérielles* ».

Mais aujourd'hui, pour résoudre la question de cet héritage industriel toxique, les solutions disponibles ne sont pas satisfaisantes. Enfouissement, excavation et remplacement, excavation et traitement ? La première continuera à se propager dans les nappes phréatiques au gré des infiltrations d'eau. La deuxième solution déplace le problème en pillant des terres fertiles. La troisième est très coûteuse et génère un nouveau déchet : le décontaminant associé aux métaux.

On connaît déjà les qualités du saule, du peuplier, du bouleau, de l'eucalyptus, du mimosa, du robinier, de l'aulne ou encore du frêne, pour leur capacité à tolérer et à accumuler des contaminants, ainsi que pour leur croissance rapide et leur système racinaire étendu, permettant une absorption efficace des polluants.

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) propose une autre voix : la phytoremédiation, technique qui utilise des plantes pour dépolluer certains sols et faciliter la reconversion de friches.

En effet, la volatilité et la solubilité des polluants font que les métaux toxiques s'accumulent facilement dans la végétation. Si certaines plantes ont des qualités de phytostabilisation, comme l'astragale, le miscanthus ou la luzerne, qui retiennent les métaux lourds des sols dans leurs système racinaire, d'autres plantes, aux qualités de phytoextraction, extraient les éléments métalliques du sol par leurs racines et les transportent dans la sève jusqu'à les stocker dans leurs feuilles en très grande concentration comme le tabouret bleu (*Thlaspi perfoliatum*), sensible au cuivre, la vulnéraire qui stocke le zinc, le trèfle violet qui accumule le caesium ou encore le géranium qui capte le plomb.

La valorisation écoresponsable de ces plantes est au cœur des développements actuels et les retombées économiques estimées permettraient de soutenir les efforts de restauration dans la durée. La technique est efficace, sûre, peu coûteuse, rentable, applicable sur de vastes surfaces, et bénéfique pour l'environnement. Seule contrainte, il s'agit d'une vision long terme. Mais depuis combien d'années polluons-nous notre terre? La nature n'est pas rancunière, elle nous propose même son aide.

Didier Valon

Projet Green Dock : avis défavorable de la commission d'enquête publique



Le maire de Gennevilliers, Patrice Leclerc a émis un communiqué pour annoncer que la commission d'enquête publique avait publié le 29 janvier 2026, « *un avis défavorable tant sur la demande d'autorisation environnementale que sur la demande de permis de construire. La commission a estimé que le choix d'implantation, l'échelle et la volumétrie du bâtiment, la lisibilité de ses impacts, les garanties opérationnelles de multimodalité et l'appréhension globale de la phase chantier n'avaient pas été suffisamment étayés. Elle a également pointé la persistance de doutes*

sur les incidences paysagères et écologiques, notamment en ce qui concerne la dérogation "espèces protégées" et la proximité immédiate de la zone Natura2000. »

Cet avis fait suite à l'avis également défavorable de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (Ile-de-France) – MRAE, du 23 avril 2023.

La municipalité prend acte de ces deux avis et constate « *que le projet, dans sa configuration actuelle, ne répond pas aux exigences de préservation environnementale que la ville avait posé comme préalable* » et « *tirera toutes les conséquences* » pour sa décision.

Cette bonne nouvelle est d'abord le fruit des efforts de la mobilisation de nombreuses associations et riverains dans la cadre du collectif Préservation Berges de Seine et de leur travail colossal produit pour l'enquête publique.

Toutefois, l'histoire ne s'arrête pas là ; la décision de construire cet entrepôt sur les berges de Seine, est dans les mains de l'Etat qui peut autoriser sa construction. Préparons-nous à poursuivre cette bataille, au moins pour proposer une implantation dans les darses et pour végétaliser massivement le port, ce qui favoriserait la circulation de la faune sauvage avec la zone Natura 2000 de l'Île Saint-Denis.

Irène Nenner

Inauguration du parc Gauthier-Mougin sur l'Île Seguin



Le 31 janvier 2026, le parc départemental Gauthier-Mougin de 1,5 ha a été inauguré par le département des Hauts-de-Seine et la ville de Boulogne-Billancourt. On rappelle que le maire, qui candidate à sa quatrième élection, avait essayé d'imposer à la ville en 2009 le projet de Jean Nouvel avec 330000 m² de bureaux sans aucun espace végétalisé. De recours en recours, une succession d'associations locales sont arrivées à imposer 1,5 ha d'espaces verts. Plus récemment d'autres associations (1), qui ont pourtant milité dès 2021 pour transformer l'île Seguin en une île-Jardin, n'ont pas été conviées à l'évènement alors qu'elles ont finalement transigé pour un parc boisé de 3,5 hectares au lieu des 1,5 ha initialement prévus dans le projet porté par la Ville.

Pour mémoire, grâce au protocole juridictionnel engageant la Ville signé le 6 avril 2023 entre Bouygues Immobilier, la SPL Val de Seine Aménagement et 6 associations (1), ce parc devient désormais une réalité pour les Boulonnais et tous les citoyens vivant dans ce grand méandre de la Seine. Une bonne nouvelle permettant de mieux respirer dans un environnement dont il importe de prendre soin, de surcroît, sur cette île oh combien symbolique.

Aujourd'hui, l'île est dominée par la Seine musicale sur la pointe aval et le complexe immobilier dense d'Emerige sur la pointe amont ; la partie centrale de l'île est toujours vide sans certitudes sur les constructions à venir, à cause de la crise du marché des bureaux : le projet de bureaux (la moitié du projet initial) de Bouygues Immobilier fait l'objet d'un permis de construire, libre de tout recours mais les travaux n'ont pas encore commencé ; un autre projet de résidence étudiante a été évoqué selon la SPL.

L'histoire mouvementée de l'île Seguin depuis 25 ans, rappelée dans [l'article du Moniteur](#) de Jean-Louis Subilieu, intitulé « *Pour en finir avec les malédictions de l'île Seguin, il faut repenser un projet urbain d'intérêt public* », offre de faire la partie centrale sous l'angle de l'environnement et du climat, avec plus de pleine terre et moins de hauteur de bâtiments. La période électorale actuelle devrait être propice à repenser le lieu avec plus de végétation sans brandir l'argument des charges financières dans le département le plus riche de France.

1. *Environnement 92 (aujourd'hui FNE 92), La Seine n'est pas à vendre, Association Rive de Seine, Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Nous Sommes Boulogne (aujourd'hui dissoute), France Nature Environnement Île-de-France.*

Conseil de lecture



De la bio-diversité comme un humanisme

Marc-André Selosse

Durant la campagne présidentielle de 2022, les candidats ont parlé de biodiversité pendant 1 % du temps seulement... sans soulever d'indignation. La biodiversité devrait pourtant passionner les citoyens et leurs représentants : elle est un outil au service de notre qualité de vie et, à l'avenir, de notre survie. Car l'humain est à 100 % cousu de biodiversité.

SeuilLibelle

Cet essai donne à l'humain une place centrale dans la réflexion sur la biodiversité. La biodiversité est largement invisible et ordinaire. Elle n'est pas qu'une affaire d'espèces, c'est un mécanisme qui évolue perpétuellement comme sculpteur et générateur de diversité. L'extinction actuelle est due aux activités humaines. Préserver l'existant exige de disposer de réserves sur la surface des terres et des eaux, sans intervention humaine, pour conserver la diversité génétique et la dynamique de leurs espèces.

Un essai important parce qu'il place le vivant comme un allié du changement en ces temps de crise.

Adhérez à FNE 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & personnes sans emploi : 5€

ADHÉREZ À FNE 92 (EX-ENVIRONNEMENT 92)

Déclinaisons de FNE 92

France Nature Environnement, Hauts de Seine

est présent sur **Facebook**, **Linkedin**

(dans sa version Environnement 92, les sites étant actuellement en refonte).

Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation.

**Abonnez-vous à cette Newsletter, invitez vos amis et vos familles.
Élargissons ensemble notre communauté
pour construire un monde meilleur !**

FNE 92 - contact.fne92@gmail.com

Siège social : 45, rue de Jouy, 92370 Chaville

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Didier Valon, Agnès Bauche, Michel Riottot, Clotilde Norguet,
Laure Maria-Dussau

*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de FRANCE
NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-SEINE.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Copyright © 2026 FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-SEINE
45 rue de Jouy, 92370 CHAVILLE, France